déi **gréng** N°640 Entrée le 19.04.2024 Chambre des Députés Déclarée recevable Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler Monsieur Claude Wiseler Luxembourg, le 19.04.2022

ÉPrésident de la Chambre des Député.e.s Luxembourg

Luxembourg, le 19 avril 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à Madame la **Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale** concernant <u>la capacité du Luxembourg à recruter des professionnel.le.s de</u> la santé en Allemagne.

Le ministre allemand de la santé a annoncé des réformes qui devraient avoir un impact considérable sur l'architecture des soins de santé en Allemagne.

D'un côté, il est prévu de réformer le système actuel qui soumet les hôpitaux à une pression de rentabilité économique considérable. Aujourd'hui, les cliniques reçoivent un montant forfaitaire en euros par cas traité. Ces forfaits seront réduits et en échange, il est prévu d'établir des montants fixes pour la disponibilité du personnel, des services d'urgence ou des équipements médicaux nécessaires. À l'avenir, les hôpitaux allemands devraient recevoir 60 % de la rémunération uniquement pour la disponibilité des services offerts.

De l'autre côté, un deuxième projet de réforme concernant le personnel soignant en général a pour objectif l'amélioration de l'attractivité des métiers des soins en Allemagne. Il est prévu d'élargir les compétences des soignant.e.s, notamment l'habilitation pour la prescription de certains soins, et d'introduire de nouvelles formations qui devraient élargir les perspectives de carrière du personnel.

Ces deux réformes à elles seules ont le potentiel d'améliorer considérablement les conditions de travail du personnel de santé en Allemagne, aussi bien en milieu hospitalier qu'extrahospitalier. Le Luxembourg recrute un pourcentage important de ses professionnel.le.s de la santé en-dehors de ses frontières, et les projets de réformes allemands ont la capacité à diminuer l'attractivité du marché du travail luxembourgeois pour les professionnels de la santé allemands.

Selon le *Plan national de santé*, le Luxembourg aura besoin de 3.827 infirmiers et infirmières d'ici 2030. Selon ce calcul, environ 600 nouveaux.elles candidat.e.s devraient ainsi être formé.e.s chaque année au Luxembourg, la réalité se situant actuellement autour de 80-100 nouveaux.elles diplomé.e.s. par année. L'Allemagne représente actuellement environ un quart des infirmiers.ères recruté.e.s en-dehors de nos frontières.

Dans ce contexte, je voudrais demander les renseignements suivants à Madame la Ministre :

- 1. Madame la Ministre partage-t-elle notre analyse que les réformes annoncées par le ministre de la santé allemand pourraient augmenter considérablement l'attractivité des professions de santé en Allemagne, en particulier pour les professions des soins ?
- 2. Le Ministère de la Santé a-t-il évalué l'impact des réformes annoncées sur la capacité du Luxembourg à recruter des professionnels de la santé en Allemagne, toutes professions confondues ?
- 3. Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions de cette analyse ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

François BAUSCH Député